

Programme annuel de prévention académique 2017



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Ce programme annuel de prévention intègre les orientations stratégiques ministérielles 2016 - 2017 publiées au [B.O. n° 30 du 25 août 2016](#).

Il a été validé par les membres du CHSCTA le 12 décembre 2016.

1. Renforcer l'organisation en matière de santé et de sécurité au travail

1.1. Le réseau des conseillers (CP) et des assistants de prévention (AP)

- Organiser la formation initiale obligatoire et continue des assistants de prévention dans le premier degré. S'assurer que la journée consacrée à une visite d'école avec l'ISST qui fait partie de la formation initiale est bien réalisée.
- Mener avec les DSDEN un travail de recensement concernant les lettres de mission des conseillers et assistants de prévention
- Généraliser les décisions portant nomination et les lettres de mission auprès de tous les préventeurs conformément au modèle national et les présenter en CHSCT
- Faire l'état des lieux du temps consacré par les AP et CP à leur mission de prévention et mener une réflexion sur ce temps alloué
- Mettre en place des réunions trimestrielles par département pour les AP et dans l'académie pour les CP
- Expérimenter la mise en place d'un réseau d'assistants de prévention de l'éducation nationale dans des EPLE des 3 départements sur la base du volontariat
- Constituer une base de données à la disposition des préventeurs sur Idéal

1.2. Les comités hygiène, sécurité et des conditions de travail

- Organiser la formation initiale et continue des membres des CHSCT académique et départementaux : mettre en place notamment une formation-action relative à l'entretien prévu lors des visites pour les personnes susceptibles de participer aux visites des CHSCT
- Ecrire et mettre en place une procédure permettant de notifier au printemps 2017 aux chefs de service et aux chefs d'établissement les décharges et autorisations d'absence des représentants du personnel aux CHSCT.
- Mettre en place un calendrier avec des dates de repli pour au moins 3 visites dans l'année.

1.3. Articulation des actions mises en place dans l'académie avec les actions ministérielles

- Faire connaître les outils élaborés par le ministère
- Faire remonter les problématiques de terrain

1.4. Etat des lieux de la formation des acteurs de terrain

- Pour le premier degré : directeurs d'école, IEN
- Pour le second degré : direction, agents de laboratoire, infirmiers, assistants sociaux, secrétaires, enseignants, personnel administratif
- Pour les services administratifs : chefs de service des DSDEN et du rectorat

2. Mise en œuvre des mesures de sécurité dans les établissements scolaires

- 2.1. Reconduire des formations à l'élaboration du PPMS et à la réalisation des exercices
- 2.2. Accompagner à la demande les établissements dans le cadre de ce dispositif
- 2.3. Relire des PPMS et retourner la grille de relecture pour le premier et le second degré
- 2.4. Permettre le dépôt des PPMS en ligne sur Idéal
- 2.5. Sensibiliser des élèves aux risques majeurs en collaboration avec les équipes enseignantes et en lien avec le PPMS
- 2.6. Participer aux exercices de sécurité civile

3. Mettre en place ou mettre à jour le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER)

- 3.1. Dans la dynamique des réseaux des assistants de prévention poursuivre l'écriture du DUER
- 3.2. Diffuser les guides ministériels concernant respectivement les DUER des écoles, des EPLE et des services lorsqu'ils seront finalisés
- 3.3. Actualiser les DUER existants en mettant l'accent sur les risques professionnels à enjeux :
 - Développer les formations de prévention des troubles musculo squelettiques (TMS) auprès des enseignants et proposer des formations aux personnels administratifs, de santé, social, technique, d'encadrement et vie scolaire
 - Mettre en place et animer un groupe de travail spécifique aux risques professionnels liés aux produits chimiques dangereux (amiante, CMR et autres produits dangereux) regroupant les acteurs de la santé au travail. Les objectifs : recensement de la présence des DTA dans les écoles et les établissements, vérification de la mise à jour de ces dossiers, mise en place des mesures à prendre en cas de situation avérée d'exposition à l'amiante, inventaire des CMR et autres produits dangereux présents dans les structures de l'académie, mise en place d'actions d'information sur les risques encourus et les moyens à mettre en place pour les éviter
 - Les risques psycho sociaux : finaliser le travail initié avec l'ANACT sur la prévention de ces risques
- 3.4. Poursuivre l'écriture du DUER du rectorat

4. Prévenir les risques psycho sociaux

- 4.1. Déployer l'enquête QVT dans 3 bassins d'éducation et de formation et en exploiter les résultats
- 4.2. Mettre en place et réunir la cellule de prévention académique pour piloter l'enquête QVT et émettre des actions de prévention sous l'égide des CHSCT
- 4.3. Continuer le dispositif mis en place pour les situations avérées de souffrance au travail
- 4.4. Sensibiliser à la prévention des RPS les membres du CHSCT, les conseillers et assistants de prévention, les personnels de direction et les inspecteurs.

5. Médecine de prévention

- 5.1. Utiliser la démarche de réseau initiée fin 2016 afin de recruter des médecins de prévention et de recourir à des collaborateurs médecins
- 5.2. Participer à l'élaboration de l'appel d'offre qui va être initié par le secrétariat général aux affaires régionales de la préfecture de région afin de pouvoir avoir recours à des prestataires SST en complément de l'action des médecins de prévention de l'académie
- 5.3. Mettre en place les visites médicales obligatoires des enseignants titulaires d'une autorisation de conduite d'engins ou d'une habilitation électrique
- 5.4. Etudier l'opportunité de recruter des infirmières au sein du service de médecine de prévention



Rectorat
Pôle Ressources Humaines
25 rue Jaboulay
Tel : 04 72 80 48 34
cpa@ac-lyon.fr

